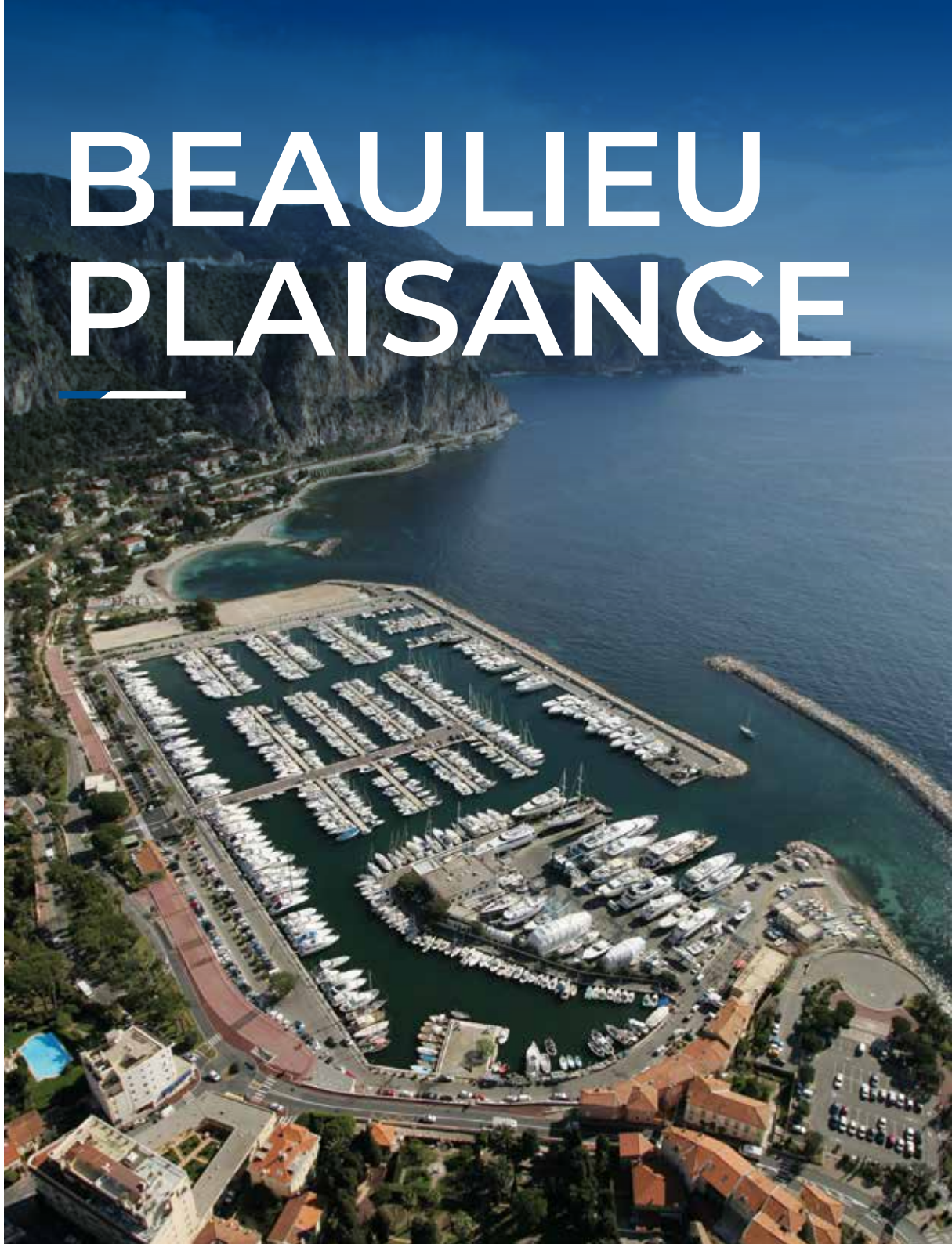




BEAULIEU PLAISANCE

Livret
d'accueil
2022





SOMMAIRE

L'exemplarité environnementale caractérise assurément le port de Beaulieu Plaisance, lieu d'amarrage de qualité situé dans l'un des écrans du rivage azuréen.

Sur l'emplacement préhistorique de l'antique port grec d'Anao, Beaulieu-sur-Mer a vécu l'occupation romaine puis lombarde avant de connaître un réel essor à la Belle Époque avec l'édification de résidences et palais somptueux comme la villa Kérylos.

Ce n'est qu'en 1968, au tout début du développement des ports de plaisance de la Côte d'Azur, que débuta la construction du port Beaulieu Plaisance autour de l'ancien port de pêcheurs sur le site dit de « La Petite Afrique ».

Beaulieu Plaisance constitue aujourd'hui une locomotive pour le réseau des Ports d'Azur, tant au niveau de l'équilibre de gestion que des équipements annexes (chantier naval de grosse capacité, shipchangers, commerces, restaurants...).

La Métropole Nice Côte d'Azur a initié un vaste projet de réaménagement global dont l'étude est en cours, comportant un réaménagement du plan d'eau et des abords et une requalification urbaine du secteur.

L'arrivée	4
En escale	4
La mer est précieuse	6
Nos services	7
Plan du port et guide du tri	8
Numéros utiles	9
Tarifs 2022	10
Services du port et alentours	12
Extraits du règlement de police	14

L'ARRIVÉE

- **Demande d'autorisation** d'entrer dans le port **VHF canal 9**
- Vitesse maximum **3 nœuds**
- **Débarcadère au Môle**
- Pendille du **corps mort à bâbord**

EN ESCALE

- **Présentez les papiers d'identification** de votre bateau, une attestation d'assurance en cours de validité et une copie de votre pièce d'identité.
- Le **règlement** se fait **d'avance** pour l'intégralité du séjour par carte bancaire ou virement. Toute prolongation doit être validée par le Maître de Port et réglée d'avance.
- **Accès sanitaires : attribution d'un badge** disponible en capitainerie.
- **Informations utiles sur notre site** (tarifs, demande de réservation, actualités, liste d'attente...).
- **Wifi gratuit** 24h renouvelable.
- **Vous quittez le port plus de 24h ?**
Prévenez-nous !
 - ☎ +33 (0)4 93 01 10 49
 - ✉ contact.beaulieuplaisance@nicecotedazur.org
 - 🌐 <https://beaulieu.portsdazur.org/>



LA MER EST PRÉCIEUSE

VOTRE ÉCO-ATTITUDE COMPTE

- Mon bateau habitable doit être équipé d'un bac de récupération des eaux grises et noires.
- J'utilise les sanitaires du port.
- Pour vider mes cuves, la CAPITAINERIE (pompage GRATUIT max 150L). Au-delà ECOTANK et MONACLEAN s'occupent de tout sur demande.
- Je fais le tri de mes déchets (ménagers et liés au bateau) dans les containers adaptés mis à ma disposition : papier, verre, emballage, carton, pile et encombrant.
- Je respecte le règlement de police (p. 14) comme les limitations de vitesse dans le port et sur le plan d'eau ainsi que le stationnement et sa durée.
- Pas d'encombrants sur le port : Point de dépôt des encombrants réservé aux particuliers, ouvert chaque vendredi matin de 9h à 12h au dépôt Suffia Bd. Édouard VII (face à la maison de retraite).
- Je me rends à l'aire de carénage pour la maintenance de mon bateau sur réservation à la capitainerie.

EAU PRÉCIEUSE

Utilisez obligatoirement un pistolet d'arrêt.

ÉLECTRICITÉ

Nous vous prêtons un adaptateur pendant deux jours. Au-delà, prendre rendez-vous auprès de JCS YACHTING ou de Trastour Marine.

EAUX NOIRES

max 150L gratuit et sur demande.



NOS SERVICES

ESPACE LOUNGE

Météo
Bibliothèque - échange de livres
Télévision
Accès internet à usage limité

SUR LE PORT

Laverie 7/7j. Ouvert de 7h à 19h
Super U - Livraison à quai sur demande
Accès wifi
Stationnement réglementé et zone bleue
Recharge de voitures électriques

AIRE DE CARÉNAGE

- Ouverture dossier en Capitainerie
- Règlement avant la mise à l'eau

CHANTIER NAVAL MONACO MARINE

Grutage, entretien, hivernage, point conseil
APER (destruction navire)
HORAIRES À PARTIR DE FIN JANVIER :
8h-12h / 13h15-17h15
Tél. : 04 93 76 47 64
mmbeaulieu@monacomarine.com

STATION AVITAILLEMENT YS BLUE

JANVIER-MARS : 9h-13h
AVRIL-JUIN : 9h-13h / 14h-18h
JUILLET-SEPTEMBRE : 8h30-19h30
OCTOBRE : 9h-15h
NOVEMBRE-DÉCEMBRE : 9h-13h
Tél. : 04 93 01 41 22

STATION SERVICE TOTAL

Ouvert 24h/7

POMPAGE DES EAUX NOIRES ET EAUX GRISSES (SUR DEMANDE)

CAPITAINERIE (max 150L) GRATUIT
ECOTANK
Tél. : 06 01 31 34 18
MONACLEAN
Tél. : 00377 97 77 66 99

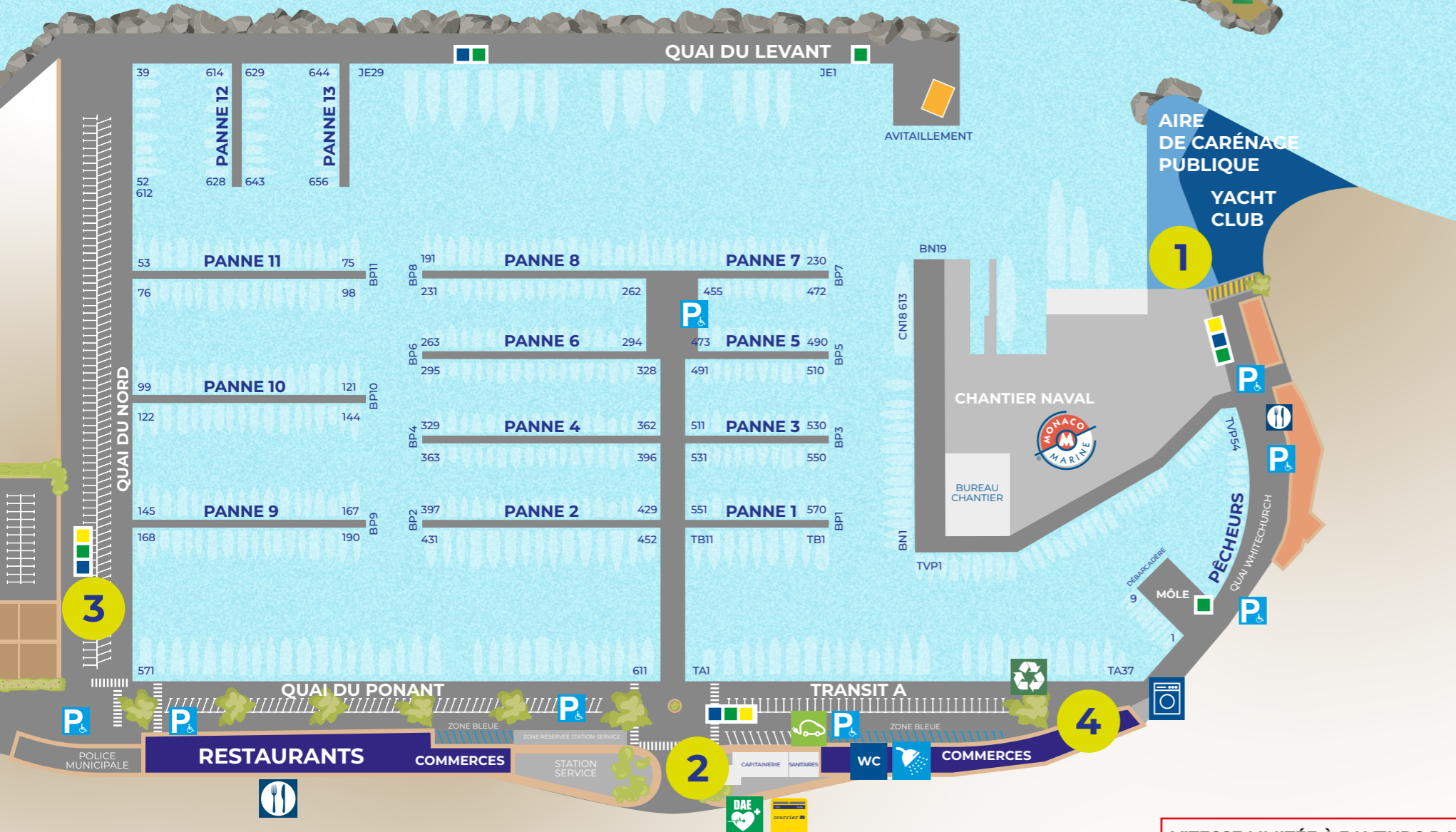
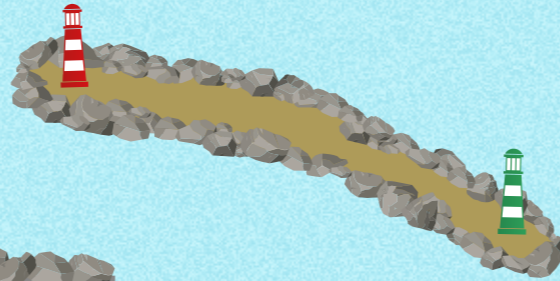
Toutes nos infos sur :
beaulieu.portsdazur.org



PROCÉDURE WIFI GRATUIT

- 1 Rechercher le réseau **PORT_DE_BEAULIEU_PLAISANCE** dans les différents réseaux wifi disponibles.
- 2 Aller sur internet, une page web s'affiche automatiquement.
- 3 Cliquer pour obtenir vos codes d'accès.
- 4 Renseigner le formulaire pour le wifi gratuit renouvelable.

PLAN ET GUIDE DU TRI



1 POINT PROPRE
Huile de vidanges
Filtres à huile et à gasoil
Emballages souillés
Batteries
Barrage Anti-pollution

2 CAPITAINERIE
Piles
Défibrillateur

3 ENCLOS À ORDURES
Ordures ménagères, tri sélectif,
verre, emballages souillés,
huiles alimentaires, papiers,
biodéchets et cartons pliés

4 SHIPCHANDLER
Fusées de détresse

ENCOMBRANTS
Dépôt Suffia
Bd. Édouard VII
Vendredi matin de 9h à 12h

- CONTAINER À PAPIER
- CONTAINER À VERRE
- CONTAINER À CARTONS
- TOILETTES PUBLIQUES
- SANITAIRES PLAISANCIERS
- LAVERIE PLAISANCIERS
- DÉFRIBILLATEUR
- BORNE RECHARGE ÉLECTRIQUE
- TRI SÉLECTIF
- PARKING PERSONNES HANDICAPÉES
- BOÎTE AUX LETTRES
- RESTAURANTS

NUMÉROS UTILES

- Canal VHF d'urgence :**
16
- Canal VHF Météo :**
23 + 64
- Gendarmerie :**
04 93 01 35 40 / 17
- Police Municipale :**
04 93 01 00 46
- Pompiers :**
04 92 15 39 00 / 18
- SAMU :**
15
- Cross Med la Garde :**
04 94 61 71 10
- Office du Tourisme :**
04 93 01 02 21
- SNSM Menton :**
04 92 10 04 45
- N° d'urgence européen :**
112
- CROSS URGENCES :**
196
- YS BLUE :**
04 93 01 41 22
- Monaco Marine :**
04 93 76 47 64

VITESSE LIMITÉE À 3 NŒUDS DANS LE PORT

TARIFS 2022

Tarifs TTC en euros
TVA à 20% incluse

Haute saison
du 1^{er} avril
au 30 septembre

Aucun contrat ne sera attribué si la société du port ne dispose pas des papiers d'identification du navire et de son assurance valide.

Les tarifs de stationnement concernent à la fois la redevance d'occupation et la redevance d'équipement du port : l'énergie, moyens et accessoires d'amarrage (chaîne fille unique et pendille), météo, collecte des déchets ménagers et spécifiques, voirie, éclairage des installations portuaires, sanitaires et point propre. Tout navire stationnant dans le port sans l'autorisation de la capitainerie sera facturé le double du tarif indiqué. Stationnement gratuit : 3 h maxi.

Catégorie de bateau	Longueur (m)	Largeur (m)	Base Hiver (€/jour)	Base été (€/jour)	Tarif Annuel
1	De 0 à 6,00	2,60	4,00 €	8,00 €	2 000,00 €
2	6,01 à 7,00	2,90	5,00 €	10,00 €	2 500,00 €
3	7,01 à 8,00	3,10	7,00 €	14,00 €	2 800,00 €
4	8,01 à 9,00	3,40	9,00 €	18,00 €	4 200,00 €
5	9,01 à 10,00	3,60	11,00 €	22,00 €	5 300,00 €
6	10,01 à 11,00	4,10	16,00 €	32,00 €	7 000,00 €
7	11,01 à 12,00	4,50	20,00 €	40,00 €	8 500,00 €
8	12,01 à 13,00	4,70	29,00 €	58,00 €	11 000,00 €
9	13,01 à 14,00	4,80	35,00 €	70,00 €	13 000,00 €
10	14,01 à 16,00	5,00	37,00 €	74,00 €	17 000,00 €
11	16,01 à 18,00	5,20	46,00 €	92,00 €	23 000,00 €
12	18,01 à 19,00	5,60	57,00 €	114,00 €	26 000,00 €
13	19,01 à 20,00	6,00	65,00 €	130,00 €	30 000,00 €
14	20,01 à 22,00	6,50	75,00 €	150,00 €	33 000,00 €
15	22,01 à 25,00	7,00	95,00 €	190,00 €	40 000,00 €
16	25,01 à 27,00	7,50	100,00 €	200,00 €	50 000,00 €
17	27,01 à 30,00	8,00	125,00 €	250,00 €	60 000,00 €
18	30,01 à 35,00	8,50	155,00 €	310,00 €	69 000,00 €
19	35,01 à 40,00	9,00	185,00 €	370,00 €	78 000,00 €
20	40,01 à 45,00	9,50	205,00 €	410,00 €	90 000,00 €
Multicoque	Tarif au m ² surface du bateau		0,30 €	0,60 €	180 €

Redevance de stationnement sur l'aire de carénage publique

Stationnement limité à un mois

Catégorie	À sec (€/jour)	À flot (€/jour)
1, 2 et 3	13,00 €	13,00 €
4 et 5	22,00 €	22,00 €
6 et 7	35,00 €	35,00 €
8	40,00 €	
9 et +	50,00 €	
Remorque	5,00 €	

Manutention

Mise à terre et remise à l'eau

Catégorie	Tarif (€)
< 6 m	100,00 €
6 m à 7 m	125,00 €
7 m à 8 m	162,00 €
> 8 m (max 3T)	250,00 €

Remorquages

(aller ou retour)

Catégorie	Tarif (€)
1, 2 et 3	40,00 €
4 et 5	60,00 €
6	80,00 €

Escale : Payable d'avance.

Contrat saisonnier* : Durée minimum : 1 mois. Durée maximum : 11 mois. Payable en une seule fois sous trente jours.

Contrat annuel* : Durée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Payable en une seule fois sous 30 jours.

Occupation irrégulière du plan d'eau et du terre-plein sans autorisation :

Tarif normal multiplié par 2.

Taxe de séjour (Contrat Escale uniquement) : Tarif métropolitain / jour / personne.

Redevances d'occupation :

Redevance d'occupation non bâti : 180 €/m²/an

Redevance d'occupation bâti : 132 €/m²/an

Stockage et atelier bâti : 100 €/m²/an

Terre-plein courte durée < un mois : 1,50 €/m²/jour

Terre-plein longue durée > 1 mois < 1 an : 0,30 €/m²/jour

Terrasse supérieure : 650 €/jour

Môle : 500 €/jour

Fermeture route pour manifestation : 500 €/jour

Activité professionnelle à flot (avec AOT commerces) :

Pro chantier naval : 64 €/m²/an

Pro vente & location > 16m (surface du poste) : 210 €/m²/an

Pro vente & location <= 16m (surface du poste) : 105 €/m²/an

Prestations diverses :

Photographies : 500 €/jour

Films : 1000 €/jour

Dépôt d'ordures : 50 € le container

Pollution plan d'eau et Terre plein : 1000 € ou frais réels si > 1000 €

Assistante technique : 50 € / heure

Amarres : < 14m : 50 €, < 16m : 70 €, < 18m : 90 €, < 20m : 110 €

Frais de relance : 40 €

Liste d'attente inscription – inscription : 30 €

Carte accès : 15 €

Activité commerciale à flot (sans AOT commerces) :

Activité commerciale :

Tarif outillage public & redevance de stationnement

SERVICES DU PORT ET ALENTOURS

Agences commerciales

AGENCE MARITIME DE BEAULIEU

www.agmaritime.com
04 93 01 09 04

AGENCE MARITIME SEASIDE

www.seaside.fr
04 93 01 14 86

AQUA MARINE SERVICE

www.aquamarine.fr
04 93 01 33 11

AQUA MARINE YACHTS

04 93 01 09 34

RIVA YACHTS

www.yachts-france.com
04 93 01 21 10

BEAULIEU MARINE

www.beaulieumarine.com
06 68 70 09 96

DARK PELIKAN

www.darkpelikan.com
06 62 55 06 60

Pêche au gros

ANTOINE DROCHON MÉDITERRANÉE PÊCHE DÉCOUVERTE

www.sportfishing.fr
06 33 34 16 98

Club de voile

YACHT CLUB DE BEAULIEU

www.yachtclubdebeaulieu.com
04 93 01 14 44

Permis bateaux et diplômes professionnels

AGENCE MARITIME DE BEAULIEU

www.agmaritime.com
06 07 09 82 59

OCEAN PRO

www.oceanpro.co.uk
06 85 97 22 91

Sports nautiques

RIVIERA GLISS

www.rivieragliss.com
06 80 86 26 46

CAPFERRAT WATERSPORT

www.capferratwatersport.com
06 16 67 78 28

Plongeurs

RIVIERA GLISS

06 80 86 26 46

Pressing

PRESSING WALTER

04 93 76 08 67

Technic laverie

(laverie du port dédiée aux plaisanciers)

Électricité

TRASTOUR MARINE

04 93 88 83 28

Mécanique marine

GENARI BORIS

06 15 40 49 10

MECA TECHNIC MARINE

06 17 08 50 25

SALVI MARINE SERVICES

06 08 70 88 80

TECHNIQUE AUTO BATEAU

06 84 75 45 94

DYNAMIC MARINE

06 12 10 17 83

JESUS YACHTING

06 09 58 08 41

RIVIERA MARINE SERVICE

06 12 18 46 05

Entretien maintenance

CARRICK MARINE

06 62 05 61 12

JCS YACHTING

06 60 88 50 51

LACOCHE YACHT

MAINTENANCE

06 22 37 51 99

RIVIERA MARINE SERVICE

06 12 18 46 05

DYNAMIC MARINE

06 12 10 17 83

BEAULIEU MARINE

06 68 70 09 96

Frigoriste / Climaticien

TECHNIQUE MARINE

06 09 87 19 07

Shipchandler

JCS YACHTING

04 93 01 03 42

Location de bateau

SEASIDE

04 93 01 14 86

SEAZEN

(bateau solaire)

06 52 73 95 54

BEAULIEU MARINE

www.beaulieumarine.com
06 68 70 09 96

DARK PELIKAN

www.darkpelikan.com
06 62 55 06 60

RIVIERA MARINE SERVICE

06 12 18 46 05

JCS YACHTING

04 93 01 03 42

Réparation gelcoat

STRAT O SPHERE

06 13 89 89 90

FINTIONS ET DECORS

06 26 97 24 45

Sellerie

TOFANI

04 93 01 69 15

LA GOÉLETTE

06 30 48 83 55

Les restaurants

LE FABULEUX DESTIN

04 93 01 13 23

LA MAISON DE BEAULIEU

04 93 01 06 50

AFRICAN QUEEN

04 93 01 10 85

LE MAX

09 52 30 00 32

AMBROSIA

04 93 16 17 52

GIAMPI - GLACIER DU PORT

09 82 44 94 72

BACCHUS

04 93 01 33 77

L'ATELIER D'ÉMILE

04 93 80 03 45

LE POURQUOI PAS

04 93 01 32 30

LE PORTOFINO

04 93 80 20 40

BAIA BELLA

04 93 01 11 00

BATIK PLAGE

04 93 79 38 80

Services divers

STATION TOTAL ÉNERGIES

04 93 01 15 89

MBM LAVAGE

(lavage auto)

06 18 51 77 68

MADAM

(prêt à porter)

04 93 01 11 64

EFFET MER

(prêt à porter – maillots de bain)

04 93 01 27 54

HAIR CONCEPT

04 93 01 43 44

Transports

TAXI DE BEAULIEU

04 93 01 03 46

Office du tourisme de Beaulieu-sur-Mer

04 93 01 02 21

Mairie de Beaulieu-sur-Mer

04 93 76 47 00

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DE POLICE

ARTICLE 5-1 : GÉNÉRALITÉS

L'accès au port n'est autorisé qu'après accord du bureau du port via VHF ou autre (canal 9).

ARTICLE 5-3 : DEMANDES D'AUTORISATION ENTRÉE-SORTIE

Les navires ne seront admis dans le port, quelle que soit la durée de leur séjour, à terre ou à flot uniquement si le propriétaire fournit :

- l'acte de francisation ou la carte de circulation ou tout acte étranger équivalent,
- l'attestation d'assurance conforme à l'article 5-7 du présent règlement.

ARTICLE 5-7 : ASSURANCES

Le propriétaire du navire devra en outre, pouvoir justifier d'une assurance couvrant au minimum : la responsabilité civile, les risques et dommages causés aux ouvrages du port, quelles qu'en soient la cause et la nature, soit par le navire, soit par les usages, le renflouement et l'enlèvement de l'épave en cas de naufrage dans les limites administratives du port, les dommages, tant corporel que matériel causés aux tiers à l'intérieur du domaine portuaire y compris ceux pouvant découler de l'incendie du navire, des matériels et marchandises transportés et notamment des consommables.

ARTICLE 7 : RÈGLES DE NAVIGATION DANS LE PORT

La vitesse maximale de tout engin sur l'ensemble du plan d'eau portuaire

est fixée à 3 nœuds, soit 5,5 km/heure, sauf pour les bâtiments de l'Etat et navires de secours en mer en mission d'urgence (pompiers, SNSM) et celui affecté au bureau du port en opération.

ARTICLE 12 : EMBARQUEMENT ET DÉBARQUEMENT DE PASSAGERS

Le bureau du port doit être tenu informé de toute opération d'embarquement et de débarquement de passagers. Le cas échéant, le bureau du port pourra demander à ce que l'opération se déroule sur le quai dédié.

ARTICLE 14 : CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ET PRÉVENTION DES POLLUTIONS

Nul ne peut porter atteinte à l'intégrité du domaine public portuaire ni aux ouvrages qui y sont implantés.

Il est défendu de porter atteinte au plan d'eau ainsi qu'aux ouvrages alentours :

- en rejetant des eaux contenant des hydrocarbures, des matières dangereuses, sédiments, eaux noires et grises pouvant porter atteintes à l'environnement,
- en jetant ou en laissant tomber toutes sortes de déchets ou des matières quelconques dans les eaux du port et de ses dépendances.

Tout déversement, rejet, salissure quelle qu'en soit l'origine doit être immédiatement déclaré au bureau du port, qui en informera

immédiatement les surveillants de port qui détermineront les mesures de protection adaptées et les sanctions applicables.

ARTICLE 14-3 : UTILISATION DE L'EAU

Lorsque le port fournit de l'eau douce aux usagers, les prises d'eau des postes d'amarrage ne peuvent être utilisées que pour la consommation et usages du bord.







Sont exclus les usages non liés aux navires, et notamment le lavage des voitures. Aucun robinet ne doit rester branché ou ouvert à bord en l'absence du propriétaire.

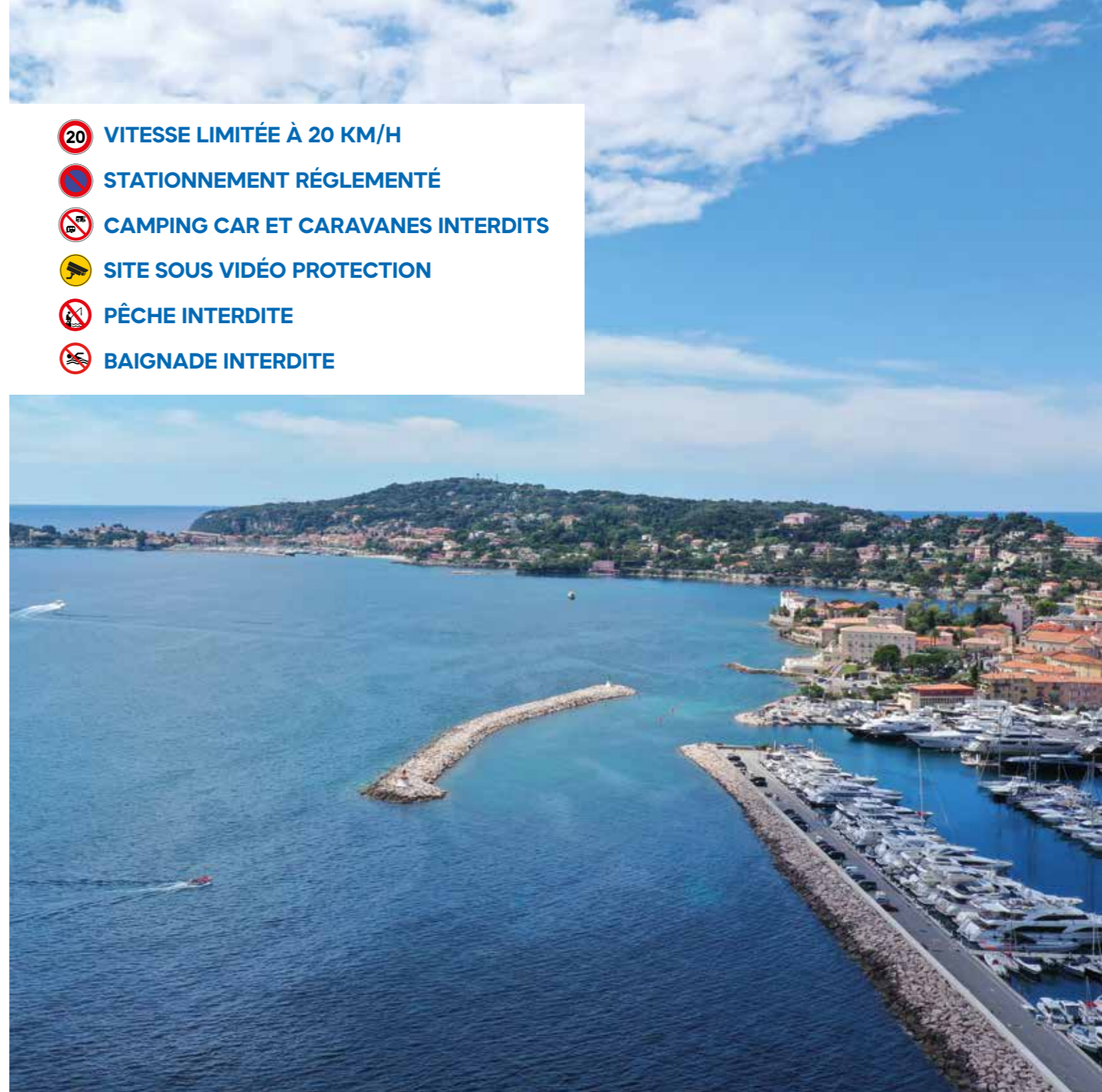
Les usagers doivent se conformer aux mesures de limitation d'usage de l'eau. L'usage de l'eau est conditionné à l'installation d'un pistolet avec arrêt automatique.

ARTICLE 17-3 : CONSIGNES DE SÉCURITÉ RELATIVES À L'UTILISATION DE L'ÉLECTRICITÉ

Tout branchement d'un véhicule terrestre est interdit sauf sur les places dédiées à cet effet.

Les navires ne pourront rester sous tension électrique qu'en présence d'une personne à bord. Tous les branchements constatés sur un navire dont les occupants sont absents, pourront être neutralisés par les agents du port, sans préjudice, le cas échéant, de la responsabilité de l'utilisateur pour tout dommage imputable aux installations qu'il aurait laissées brancher en son absence.

-  **VITESSE LIMITÉE À 20 KM/H**
-  **STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ**
-  **CAMPING CAR ET CARAVANES INTERDITS**
-  **SITE SOUS VIDÉO PROTECTION**
-  **PÊCHE INTERDITE**
-  **BAIGNADE INTERDITE**



Ouverture de la Capitainerie

SERVICE ADMINISTRATIF

Du lundi au vendredi
9h-12h30 / 13h30-17h

SERVICE PORTUAIRE

7j/7

En haute saison
6h /22h

En basse saison
7h/20h

Port de Plaisance de Beaulieu-sur-Mer

Boulevard Maréchal Leclerc
06310 Beaulieu-sur-Mer

Tél. : 04 93 01 10 49

VHF : canal 9

contact.beaulieuplaisance@nicedazur.org

beaulieu.portsdazur.org

